

Nouvelle procédure pour les PFMP (septembre 2022)

Pré convention	1	Faire remplir par l'employeur (précisément, très lisiblement ; courriels + téléphones obligatoires).
	2	Faire valider par le professeur du domaine professionnel concerné (ou par le professeur principal).
	3	Transmettre au bureau du DDF pour édition de la convention en <u>1 seul exemplaire</u> .
Convention	4	Faire signer par : l'employeur , le responsable légal de l'élève (sauf élèves majeurs), l'élève , le professeur du domaine professionnel concerné (ou le professeur principal). <u>Ne pas agraffer les pages s.v.p.</u> (elles seront scannées)
	5	Transmettre au bureau du DDF pour signature par le proviseur du lycée.
	6	La convention est <u>adressée par courriel</u> à l'employeur et à l'élève (à travers l'E.N.T. pour ce dernier).